



17.10 Description du poste de directeur technique (DT)

18.09.2017 / CC

1. Description de la fonction

Directeur technique (DT) de la Swiss Wrestling Federation.

2. Organe électoral

Le chef de la ligue nationale est élu en tant que membre du comité central (CC) par l'assemblée des délégués. Le CC se constitue lui-même.

3. Intégration organisationnelle

- Subordination :
Le directeur technique est subordonné au président central.
- Direction :
Le directeur technique dirige le département technique (DeT).
- Remplacement :
Le DT est remplacé par un membre du CC ou du DeT.

4. Objectif de la fonction

- Le directeur technique dirige financièrement et administrativement le département du sport de masse et d'élite, toutefois pas sportivement.

5. Tâches générales

- Direction financière du département de sport de masse et d'élite.
- Contrôle financier du département de sport de masse et d'élite.
- Budgétisation du département de sport d'élite en collaboration étroite avec les responsables du sport d'élite
- Décompte des franchises des tournois / camps d'entraînement en collaboration avec le caissier
- Contacter les assurances en cas d'annulation
- Contrôle de tous les contrats de travail dans le domaine du sport de masse et d'élite
- Entretiens de qualification avec tous les employés du domaine du sport de masse et d'élite
- Inscription aux tournois
- Organisation des voyages pour le cadre national et les arbitres vers les tournois UWW et divers ainsi que les stages préparatoires.
- Demandes de dispenses scolaires, décalages de service militaire
- Enregistrement des nouvelles données des athlètes et entraîneurs dans Athena, renouvellement des licences UWW annuelles de tous les athlètes du cadre
- Requérir le statut de cours de répétition / jours de service militaire pour les tournois et camps d'entraînement
- Soumettre toutes les décisions du DeT au CC (le CC a le droit de veto)
- Création des appels d'offre, contrôle / déroulement pour tous les championnats suisses, choix de l'organisateur, demander les données à l'organisateur
- Création et actualisation du programme annuel en collaboration avec le secrétariat général
- Création d'un rapport annuel du DeT à l'intention de l'assemblée des délégués, en collaboration étroite avec les responsables du sport d'élite



- Finalisation du décompte des entraînements du sport d'élite de la relève en collaboration avec le chef de discipline J+S
- Préparation des réunions du CC

6. Habilitation / Compétences

Conduite des discussions et des négociations selon le cahier des charges.

7. Entrée en vigueur

La description du poste entre en vigueur après l'approbation du CC.

8. Liste de distribution

Titulaire du poste

Comité central